

ENGAGEMENT DE REGLEMENT MENSUEL DE L'INTERNAT

Montant annuel à régler (tarif au 1^{er} septembre 2018) :

Internat 2018-2019 : 1600.00 €

Montant des échéances par mois :

Mois	Montant
Septembre 2018	160.00€
Octobre 2018	160.00€
Novembre 2018	160.00€
Décembre 2018	160.00€
Janvier 2019	160.00€
Février 2019	160.00€
Mars 2019	160.00€
Avril 2019	160.00€
Mai 2019	160.00€
Juin 2019	A voir en fonction des remises d'ordre

Nom et prénom de l'élève :

Niveau : Seconde Première Terminale Cycle

Nom et prénom du responsable :

Père Mère Tuteur

Moyen de règlement : Chèque Virement bancaire au de chaque mois

A le

Signature de la gestionnaire :

Signature du responsable :

Signature de l'agent comptable :

Compte du lycée pour règlement par virement :

Lycée général J. M. Boivin

RIB : 10071 21000 00001005029 78

IBAN : FR76 1007 1210 0000 0010 0502 978

BIC : TRPUFRP1

Lycée Jean-Marc BOIVIN 4 bis route de Dijon BP 9 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR CEDEX

Téléphone : 03.80.48.15.80

Fax : 03.80.48.15.86